

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Préfecture de l'Hérault**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**et bulletin de liaison des maires**

8 février 2010

**Spécial K**

**S O M M A I R E**

**DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES**

**Arrêté N° 2010-I-368 du 8 février 2010**

*(Direction des Relations avec les Collectivités Locales/pôle juridique interministériel)*

**M. Robert CASTELLON**, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer Directeur des relations avec les collectivités locales .....2

**Arrêté N° 2010-I-369 du 8 février 2010**

*(Direction des Relations avec les Collectivités Locales/pôle juridique interministériel)*

**M. Philippe CHOPIN**, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Béziers.....5

**Arrêté N° 2010-I-370 du 8 février 2010**

*(Direction des Relations avec les Collectivités Locales/pôle juridique interministériel)*

**M. Christian RICARDO**, Sous Préfet de l'arrondissement de Lodève .....13

## **DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES**

**Arrêté N° 2010-I-368 du 8 février 2010**

*(Direction des Relations avec les Collectivités Locales/pôle juridique interministériel)*

**M. Robert CASTELLON, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer  
Directeur des relations avec les collectivités locales**

Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
PÔLE JURIDIQUE INTERMINISTERIEL

**ARRÊTE N° 2010-I-368**

**donnant délégation de signature**

**à M. Robert CASTELLON**

**Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer**

**Directeur des relations avec les collectivités locales**

**LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON**

**PREFET DE L'HERAULT**

*Officier de la Légion d'Honneur*

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 11 décembre 2008 portant nomination de M. Claude BALAND, préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

**VU** l'arrêté du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales en date du 28 avril 2004 portant nomination de M. Robert CASTELLON au grade de directeur de préfecture ;

**VU** l'arrêté du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales en date du 11 juin 2004 portant nomination de M. Robert CASTELLON, directeur de préfecture, dans l'emploi fonctionnel de chef de service administratif de préfecture ;

**VU** l'arrêté du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales en date du 23 décembre 2008 réintégrant M. Robert CASTELLON dans le corps des directeurs de préfecture et portant nomination et détachement dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de Directeur des Relations avec les Collectivités Locales ;

VU la décision du 29 décembre 2009 affectant M. Thomas MORTINI, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, à la sous-préfecture de BEZIERS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

VU l'avis favorable du comité technique paritaire du 26 janvier 2010 relatif, notamment, à la modification de l'organigramme ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Sauf en ce qui concerne les arrêtés réglementaires, délégation permanente de signature est donnée à M. Robert CASTELLON, directeur des relations avec les collectivités locales, pour les matières relevant des attributions du ministre chargé de l'intérieur et des matières relevant des départements ministériels qui ne disposent pas de service dans le département et se rattachant aux attributions entrant dans le cadre de sa direction, ainsi que les demandes de pièces complémentaires nécessaires au contrôle de la légalité des marchés publics, pour l'ensemble du département.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CASTELLON, la délégation de signature visée à l'article 1<sup>er</sup> est dévolue à Mme Brigitte CARDON, attaché principal, chef du bureau de l'environnement, à défaut au chef de bureau le plus ancien, dans le grade le plus élevé.

### ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- \* M. Bernard ROUCOUS, directeur, chargé de mission auprès du directeur DRCL
- \* Mme Brigitte CARDON, attaché principal, chef du bureau de l'environnement
- \* Mlle Martine SEVILLA, attaché, chef du bureau des finances locales et des chambres consulaires
- \* M. Jean-Charles MAYALI, attaché, chef du bureau du contrôle de légalité et du tourisme
- \* Mme Sabine IMIRIZALDU, attaché, chargée du pôle juridique interministériel

dans la limite de leur bureau et mission respectifs pour signer les documents suivants :

- \* correspondances ne comportant ni décisions ni instructions générales
- \* copies conformes d'arrêtés préfectoraux et de documents divers
- \* bordereaux d'envoi.

### ARTICLE 4 :

Délégation de signature est accordée à M. Jean-Charles MAYALI, chef du bureau du contrôle de légalité et du tourisme pour signer les authentications des actes relatifs aux servitudes sur le domaine immobilier privé de l'Etat.

**ARTICLE 5 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Martine SEVILLA, la délégation qui lui est accordée à l'article 3 est dévolue à Mlle Danièle LUDOT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Charles MAYALI, la délégation qui lui est accordée aux articles 3 et 4 est dévolue à M. Yves REBOUL ou à M. Serge BARTHES ou à Mme Sylvie MALFAIT ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte CARDON, la délégation qui lui est accordée à l'article 3 est dévolue à Mme Isabelle PIEDECAUSA ou à Mme Annick GASTARD.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine IMIRIZALDU, la délégation qui lui est accordée à l'article 3 est dévolue à M. Gilles BOITEUX.

**ARTICLE 6 :**

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

**Fait à Montpellier, le 8 février 2010**

**Le Préfet**

**Claude BALAND**

**Arrêté N° 2010-I-369 du 8 février 2010***(Direction des Relations avec les Collectivités Locales/pôle juridique interministériel)***M. Philippe CHOPIN, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Béziers**Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
PÔLE JURIDIQUE INTERMINISTERIEL**ARRÊTÉ N° 2010-I-369****DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE****A M. Philippe CHOPIN,  
SOUS-PREFET HORS CLASSE,  
SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE BEZIERS****LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
PREFET DE L'HERAULT  
*Officier de la Légion d'Honneur***

*VU* la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

*VU* la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

*VU* la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures ;

*VU* le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et dans les départements ;

*VU* le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

*VU* le décret n° 2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes particuliers assermentés, complétant le code de procédure pénale et modifiant le code de l'environnement et le code forestier ;

*VU* le décret n° 2009-1671 du 28 décembre 2009 sur l'expérimentation de la déconcentration des décisions individuelles relatives aux demandes d'acquisition de la nationalité française ;

*VU* le décret du 11 septembre 2008 nommant M. Patrice LATRON, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

*VU* le décret du 11 décembre 2008 portant nomination de M. Claude BALAND, préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

**VU** le décret du 29 octobre 2009 nommant M. Philippe CHOPIN, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de sous-préfet hors-classe, sous-préfet de Béziers ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant la date d'application des dispositions expérimentales du décret n° 2009-1671 du 28 décembre 2009 et désignant les départements relevant de cette expérimentation;

**VU** la décision en date du 29 décembre 2009 affectant M. Thomas MORTINI, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, à la sous-préfecture de Béziers ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault,

## **A R R Ê T E**

### **ARTICLE 1er :**

Délégation de signature est donnée, dans les limites de son arrondissement, à M. Philippe CHOPIN, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de BEZIERS :

### **I - ADMINISTRATION GENERALE**

#### **I-1- Elections :**

**I-1-1-** La constitution des commissions de propagande prévues par l'article L 241 du code électoral en matière d'élections municipales complémentaires qui se dérouleront dans les communes de 2 500 habitants et plus, ainsi que l'enregistrement et la délivrance de récépissés de déclaration de candidatures des candidats désireux de bénéficier du concours de ces commissions.

**I-1-2-** La désignation d'un représentant de l'administration, toutes les fois que ce délégué est prévu dans la composition des commissions de révisions des listes électorales, politiques et professionnelles.

#### **I-2- Circulation :**

**I-2-1-** La délivrance des permis de conduire.

**I-2-2-** La délivrance des cartes grises :

- enregistrement des déclarations d'achats,
- délivrance des certificats de situation,
- inscription et radiation des gages et oppositions.

**I-2-3-** les injonctions de restitution des permis de conduire invalidés par solde de points nuls.

**I-2-4-** les mesures administratives consécutives à un examen médical.

**I-2-5-** les retraits d'un permis de conduire obtenu irrégulièrement ou frauduleusement.

**I-2-6-** les reconstitutions partielles de points du permis de conduire.

**I-2-7-** les lettres d'avertissement.

**I-2-8-** les interdictions temporaires de conduire en France.

**I-2-9-** les arrêtés de suspension provisoire du permis de conduire.

#### **I-3- Affaires militaires :**

**I-3-1-** Vérification, rectification et arrêt des listes communales de recensement.

I-3-2- Délivrance des certificats prévus en matière de convention internationale.

I-3-3- Signalement concernant les inscrits d'office ou les omis.

**I-4- Droit de la nationalité et des étrangers :**

I-4-1- Avis concernant la perte de la faculté de décliner ou de répudier la nationalité française.

I-4-2- La délivrance des certificats de dépôt de demande de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française ; ainsi que les procès-verbaux d'assimilation, dans le cadre des dossiers d'acquisition de la nationalité française.

I-4-3- les décisions individuelles relatives aux demandes d'acquisition de la nationalité française visées à l'article 2 du décret n° 2009-1671 du 28 décembre 2009 sur l'expérimentation de la déconcentration de ces décisions.

I-4-4- tous documents constitutifs des dossiers de déclarations de nationalité française en raison du mariage (article 12 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures).

**I-5- Enquêtes publiques et administratives et opérations connexes :**

I-5-1 - Les arrêtés d'occupation temporaire de terrains privés, la procédure et les arrêtés de déclaration d'utilité publique, la procédure et les arrêtés de cessibilité, ainsi que la procédure d'expropriation en faveur des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux, des syndicats mixtes dans l'arrondissement et des société d'économie mixte.

I-5-2 - La procédure d'enquête et les arrêtés au titre de la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau.

I-5-3 - Les enquêtes de commodo et incommodo (arrêté prescrivant l'enquête, nomination de commissaires-enquêteurs et tous actes de procédure)

I-5-4 - Les enquêtes publiques relatives aux zones de protection du Patrimoine Urbain et Paysager (ZPPAUP).

I-5-5 - Les enquêtes préalables au décret ministériel de classement et de déclassement d'une réserve naturelle (loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature).

**I-6- Etablissement de servitudes :**

I-6-1- La procédure et les arrêtés par lesquels est instituée une servitude sur les fonds privés pour la pose de canalisations publiques.

I-6-2- Les arrêtés instituant des servitudes d'écoulement des eaux et de libre passage des engins mécaniques.

I-6-3- Les enquêtes administratives en vue de l'établissement de servitude de passage de lignes électriques.

**I-7- Urbanisme et droit des sols :**

I-7-1- Les décisions en matière de lotissements communaux, pour les communes non dotées d'un document d'urbanisme.

I-7-2- L'instruction et la délivrance des autorisations spéciales de travaux concernant les opérations de restauration immobilières prévues aux articles L 313-4 et L 313-4-1 du code de l'urbanisme.

I-7-3- La délivrance des permis de construire, d'aménager, de démolir et les décisions en matière de déclarations préalables dans les communes où il n'existe pas de documents d'urbanismes approuvés et celles dotées d'une carte communale dont le conseil municipal n'a pas décidé le transfert, en cas de désaccord entre le Maire et le responsable du service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département

**I-8- Action sociale, emploi et logement :**

**I-8-1-** Les réquisitions de logement (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main levée des ordres de réquisition, actes de procédure divers).

**I-8-2-** L'attribution de logements aux fonctionnaires et la gestion du contingent social de logements réservés au Préfet.

**I-8-3-** L'arrêté portant création de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers pour l'arrondissement de BEZIERS.

**I-8-4-** Ordre d'exécution d'office de travaux de lutte contre l'insalubrité, conformément à l'article L 1311-4 du code de la santé publique et aux articles 23-1 et 23-3 du règlement sanitaire départemental.

**I-8-5- Décisions d'indemnisation de bailleur après refus d'accorder le concours de la force publique.**

### **I-9- Enseignement :**

L'utilisation et la désaffectation des locaux scolaires après avis de l'inspecteur d'académie.

### **I-10- Sanitaire et social :**

La nomination des membres du conseil d'administration des établissements sanitaires et sociaux.

### **I-11- Gestion du patrimoine :**

**I-11-1-** Les arrêtés ordonnant le déboisement et le curage du lit des cours d'eau non navigables ni flottables.

**I-11-2-** La passation des actes de vente ou d'acquisition de terrain dans lesquels l'Etat intervient.

**I-11-3-** Les actes pris pour la réglementation et la gestion de la réserve naturelle du Bagnas.

**I-11-4-** Les actes pris pour la réglementation et la gestion de la réserve naturelle de Roque Haute.

**I-11-5-** La présidence du comité technique créé à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 10 janvier 2000.

**I-11-6-** L'application des dispositions réglementaires prévues pour la gestion et la visite du site classé du réseau karstique souterrain de la grotte de la Devèze à la grotte du Lauzinas sur les communes de COURNIOU et SAINT-PONS DE THOMIERES.

### **I-12- Divers :**

**I-12-1-** La création, l'agrandissement, le transfert et la fermeture des cimetières.

**I-12-2-** Les autorisations d'inhumation en terrain privé.

**I-12-3-** Nomination de régisseurs de recettes de la Sous - Préfecture de BEZIERS.

**I-12-4-** L'exercice du contrôle spécifique des sociétés d'économie mixte locales ayant leur siège social dans l'arrondissement de BEZIERS, dans le cadre des dispositions de l'article 6 de la loi du 7 juillet 1983.

**I-12-5-** La délivrance des récépissés pour la déclaration d'installation d'ouvrage, de travaux ou d'activités prévue à l'article 29 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993 pris en application de la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau.

**I-12-6-** Transports de corps à l'étranger.

## **II – POLICE GENERALE**

**1-** L'octroi du concours de la force publique.

**2-** La délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales.



- 3- La fermeture administrative des débits de boissons pour une durée n'excédant pas trois mois, conformément aux dispositions des articles 62 et 63 du code des débits de boissons.
- 4- La substitution au maire, dans les cas prévus par l'article L 2215.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 5- La délivrance, le visa et le retrait des permis de chasser dans tous les cas où le Préfet est compétent en vertu de la loi n° 75 347 du 14 mai 1975.
- 6- Les arrêtés autorisant les établissements ou entreprises détenteurs de fonds et de marchandises de valeur ainsi que les particuliers dont la situation personnelle le justifie, à équiper leurs locaux et leurs véhicules de dispositifs sonores d'alerte.
- 7- Les arrêtés autorisant l'usage des hauts parleurs sur la voie publique, les quêtes sur la voie publique, les épreuves ou manifestations sportives soumises à déclaration et celles soumises à autorisation ainsi que le cas échéant, l'homologation des pistes ou terrains utilisés lorsque ces épreuves ne se déroulent pas sur la voie publique.
- 8- L'interdiction d'accès des mineurs de moins de 18 ans à certains établissements.
- 9- L'autorisation de lâcher de ballons.
- 10- Le retrait provisoire du permis de conduire.
- 11- Les arrêtés d'internement d'office dans un hôpital psychiatrique des détenus du centre pénitentiaire de BEZIERS atteints d'aliénation mentale.
- 12- Armes :
- 12-1- Autorisations d'acquisition et de détention d'armes de 4<sup>ème</sup> catégorie pour la défense et le tir sportif et retrait de ces autorisations.
- 12-2- Autorisation d'acquisition et de détention d'armes de 1<sup>ère</sup> catégorie pour le tir sportif et retrait de ces autorisations.
- 12-3- Carte européenne d'armes à feu.
- 12-4- récépissés de déclaration d'acquisition, vente, cession ou mise en possession d'une arme ou d'un élément d'arme de 5<sup>ème</sup> catégorie II ou de 7<sup>ème</sup> catégorie I.
- 12-5- autorisation de détention de matériels de guerre de 2<sup>ème</sup> catégorie.
- 13- Les cartes nationales d'identité, les passeports et les autorisations de sortie pour les mineurs du territoire national.
- 14- Etrangers :
- 14-1 les titres de séjour des étrangers, ainsi que les autorisations provisoires de séjour et de circulation tels que APS, récépissés, vignettes.
- 14-2- les correspondances ne constituant ni décisions générales ni instructions générales.
- 14-3- les ampliations d'arrêtés.
- 14-4- les copies conformes de pièces et documents à annexer à une décision préfectorale.
- 14-5- Récépissés de demandes de cartes de séjour.

14-6- Bordereaux de fin de journée récapitulant les demandes d'établissement de carte de séjour.

14-7- les refus d'admissions au séjour et obligations de quitter le territoire français.

**15- Gardes particuliers :**

15-1 agrément des gardes particuliers.

15-2 retrait ou suspension de l'agrément.

15-3 reconnaissance de l'aptitude technique des gardes particuliers.

### **III – ADMINISTRATION LOCALE**

**1-** Le contrôle administratif en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 de tous arrêtés, délibérations et actes administratifs :

a) des assemblées et autorités municipales.

b) des établissements publics communaux et intercommunaux, des syndicats mixtes ayant leur siège dans l'arrondissement, à l'exception des syndicats mixtes interdépartementaux.

**2-** La signature des conventions entre l'Etat et les collectivités territoriales de l'arrondissement de BEZIERS en application du décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité.

**3-** L'information à sa demande de l'autorité locale de l'intention de ne pas saisir le tribunal administratif dans le cadre du contrôle administratif prévu par la loi du 2 mars 1982.

**4-** L'exercice de ces attributions en matière budgétaire prévues par le titre 1er, chapitre 2 et article 98 alinéa 1 de la loi du 2 mars 1982.

**5-** L'autorisation de création, de toute modification et de dissolution de syndicats intercommunaux et syndicats mixtes regroupant des collectivités et des établissements appartenant exclusivement à son arrondissement.

**6-** La constitution des associations foncières de remembrement et approbation de leurs délibérations, marchés et travaux.

**7-** La constitution des associations syndicales et tous actes administratifs les concernant.

**8-** Toutes demandes d'information auprès des autorités des collectivités territoriales prévues par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982.

**9-** Arrêté accordant des dérogations à la tarification des cantines scolaires.

**10-** Dons et legs faits aux communes et aux établissements publics locaux de l'arrondissement.

**11-** Dotation globale d'équipement : arrêté d'annulation du reliquat de la subvention lorsque, l'opération terminée, le montant des travaux subventionnés n'est pas atteint.

**12-** Dotation de Développement Rural : arrêtés d'annulation de reliquat de subventions lorsque l'opération terminée, le montant des travaux subventionnés n'est pas atteint pour les dotations attribuées à compter de 2005.

**13-** Agrément préfectoral des agents de police municipale, y compris l'armement.

14- Création des régies de l'Etat chargées d'encaisser les amendes forfaitaires et les consignations par les agents de police municipale.

15- Signature des cartes d'identité des élus de l'arrondissement de BEZIERS.

#### **IV – COORDINATION DE L'ACTION DES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT**

Tous actes ou documents nécessaires à l'exercice de son pouvoir de coordination de l'action des services déconcentrés de l'Etat et notamment toutes demandes d'informations.

#### **ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à M. Philippe CHOPIN, sous-préfet hors classe, sous-préfet de BEZIERS, à l'effet de signer tous les documents relevant de la politique de la ville concernant les deux Contrats de Ville (BEZIERS et AGDE) de l'arrondissement de BEZIERS, notamment les convocations aux réunions et les communications et transmissions aux services impliqués dans la politique de la ville et aux associations, y compris les documents financiers.

#### **ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHOPIN, sous-préfet hors classe, sous-préfet de BEZIERS, la délégation de signature accordée aux articles 1 et 2 du présent arrêté est dévolue à M. Patrice LATRON, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault.

#### **ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHOPIN, sous-préfet hors classe, sous-préfet de BEZIERS, délégation de signature est donnée à Mme Martine LEROY, détachée en qualité de conseiller d'administration, secrétaire générale de la sous-préfecture de BEZIERS,

- pour les matières prévues aux rubriques suivantes :

I-2-1, I-2-2, I-2-3, I-2-4, I-2-5, I-2-6, I-2-7, I-2-8, I-2-9, I-3-1, I-12-2, I-12-6, II-7, II-10, II-11, II-12-1, II 12-2, II 12-3, II 14-1, II 14-2, II 14-3, II 14-4, II 14-5, II 14-6, II 15-1, II 15-2 et II 15-3

pour les procès-verbaux des réunions de la sous-commission départementale de sécurité de l'Hérault pour les établissements situés dans l'arrondissement de BEZIERS.

Délégation de signature est accordée à Mme Christine CASTELVI, chef du bureau « Affaires économiques, emploi, secteur social et ville » de la sous-préfecture de BEZIERS, pour signer dans le cadre des contrats de ville de BEZIERS et AGDE concernant l'arrondissement de BEZIERS, dans le cadre de la politique de la ville, les documents suivants :

- correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales ;
- copies conformes ;
- bordereaux d'envoi.

**ARTICLE 5 :**

Délégation de signature est également accordée à :

M. Raymond DAINCIART pour les matières inscrites aux rubriques I-2-1, I-2-2, I-2-3, I-2-4, I-2-5, I-2-6, I-2-7, I-2-8, I-2-9, I.3.1, I.4.2, I.4.4, I-12-6, II.7, II.12.1, II.12.2, II.12.3, II 14-1, II 14-2, II 14-3, II 14-4, II 14-5, II 14-6, II.15.1, II.15.2, II.15.3,

Mme Françoise LAISSAC pour les matières inscrites aux rubriques I.3.1, II-12-1, II 12-2, II 12-3, II.15.1, II.15.2, II.15.3,

Mme Nadine ROZES pour les matières inscrites aux rubriques I.4.2, II.14.1, II.14.2, II 14.3, II 14.4, II 14.5, II 14.6 ;

Mme Joëlle GUERRERO pour les matières inscrites aux rubriques I.4.2 et I.4.4 ;

M. Bernard PELEGRY pour les matières inscrites aux rubriques I.4.2 et I.4.4.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine LEROY, secrétaire générale de la sous-préfecture, la délégation de signature est dévolue exceptionnellement à M. Raymond DAINCIART, Mme Christine CASTELVI, M. Thomas MORTINI dans le cadre de leurs attributions respectives.

**ARTICLE 6 :**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et le sous-préfet de l'arrondissement de BEZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

**Fait à Montpellier, le 8 février 2010**

**Le Préfet,**

**Claude BALAND**

**Arrêté N° 2010-I-370 du 8 février 2010***(Direction des Relations avec les Collectivités Locales/pôle juridique interministériel)***M. Christian RICARDO, Sous Préfet de l'arrondissement de Lodève**

Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Pôle Juridique Interministériel

**ARRÊTÉ N° 2010-I-370**

**donnant délégation de signature  
à M. Christian RICARDO  
Sous - Préfet de l'arrondissement  
de LODÈVE**

**LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
PREFET DE L'HERAULT  
Officier de la Légion d'Honneur**

*VU* la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

*VU* la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

*VU* la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures ;

*VU* le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et dans les départements ;

*VU* le décret n° 2009-1671 du 28 décembre 2009 sur l'expérimentation de la déconcentration des décisions individuelles relatives aux demandes d'acquisition de la nationalité française ;

*VU* le décret du 20 juillet 2006 nommant M. Christian RICARDO, sous-préfet de l'arrondissement de LODEVE ;

*VU* le décret du 11 septembre 2008 nommant M. Patrice LATRON, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

*VU* le décret du 11 décembre 2008 portant nomination de M. Claude BALAND, préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

*VU* le décret du 29 octobre 2009 nommant M. Philippe CHOPIN, administrateur civil hors classe, détaché en qualité de sous-préfet hors-classe, sous-préfet de Béziers ;

*VU* l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant la date d'application des dispositions expérimentales du décret n° 2009-1671 du 28 décembre 2009 et désignant les départements relevant de cette expérimentation ;

*SUR* proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault,

**A R R Ê T E****ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Délégation de signature est donnée, dans les limites de son arrondissement, à M. Christian RICARDO, sous-préfet de LODEVE, pour :

**I – ADMINISTRATION GENERALE****I-1- Elections**

**I-1-1-** La constitution des commissions de propagande prévues par l'article L 241 du code électoral en matière d'élections municipales complémentaires qui se dérouleront dans les communes de 2 500 habitants et plus, ainsi que l'enregistrement et la délivrance de récépissés de déclaration de candidatures des candidats désireux de bénéficier du concours de ces commissions

**I-1-2-** La désignation d'un représentant de l'administration, toutes les fois que ce délégué est prévu dans la composition des commissions de révisions des listes électorales, politiques et professionnelles

**I-1-3-** La création et la suppression des sectionnements électoraux

**I-2- Circulation**

**I-2-1-** La délivrance du permis de conduire

**I-2-2-** La délivrance des cartes grises

**I-2-3-** Les injonctions de restitution des permis de conduire invalidés par solde de points nuls

**I-2-4-** les mesures administratives consécutives à un examen médical

**I-2-5-** les retraits d'un permis de conduire obtenu irrégulièrement ou frauduleusement

**I-2-6-** les reconstitutions partielles de points du permis de conduire

**I-2-7-** les lettres d'avertissement

**I-2-8-** les interdictions temporaires de conduire en France

**I-2-9-** les arrêtés de suspension provisoire du permis de conduire

**I-2-10** les arrêtés d'annulation du permis de conduire

**I-3- Droit de la nationalité et des étrangers**

**I-3-1-** Avis concernant la perte de la faculté de décliner ou de répudier la nationalité française

**I-3-2-** La délivrance des certificats de dépôt de demande de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française

**I-3-3-** Les décisions individuelles relatives aux demandes d'acquisition de la nationalité française visées à l'article 2 du décret n° 2009-1671 du 28 décembre 2009 sur l'expérimentation de la déconcentration de ces décisions

**I-3-4-** Tous documents constitutifs des dossiers de déclarations de nationalité française en raison du mariage (article 12 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures)

**I-4- Actes préparatoires au lancement des enquêtes, mise à l'enquête et décisions concernant les procédures ci-après :**

**I-4-1-** Arrêtés d'occupation temporaire de terrains privés

**I-4-2-** Procédure et arrêtés de déclaration d'utilité publique de travaux et acquisitions et arrêtés de cessibilité, les procédures de mise en compatibilité des PLU, ainsi que les procédures d'expropriations en faveur des communes ou des établissements publics communaux et intercommunaux, ou des syndicats mixtes ayant leur siège dans l'arrondissement

**I-4-3-** Enquêtes publiques loi Bouchardeau et enquêtes publiques relatives aux plans de prévention des risques naturels

**I-4-4-** Les enquêtes publiques - Loi sur l'eau du 3 janvier 1992

**I-4-5-** Les enquêtes de commodo et incommodo (arrêté prescrivant l'enquête, nomination de commissaires-enquêteurs et tous actes de procédure)

**I-4-6-** Les enquêtes publiques liées à la création de zones de protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.)

**I-4-7-** Les enquêtes préalables au décret ministériel de classement et de déclassement d'une réserve naturelle (loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature)

**I-4-8-** Les enquêtes administratives en vue de l'établissement de servitude de passage de lignes électriques

**I-4-9-** La désignation de commissaires enquêteurs à l'occasion de toutes enquêtes prévues ci-dessus et leur indemnisation

**I-5- Etablissement de servitudes**

**I-5-1-** La procédure et les arrêtés par lesquels est instituée une servitude sur les fonds privés pour la pose de canalisations publiques

**I-5-2-** Les arrêtés instituant des servitudes d'écoulement des eaux et de libre passage des engins mécaniques

**I-6- Urbanisme et droit des sols**

**I-6-1-** Les décisions en matière de lotissements communaux

**I-6-2-** L'instruction et la délivrance des autorisations spéciales de travaux concernant les opérations de restauration immobilières prévues aux articles L 313-3 et L 313-4 du code de l'urbanisme

**I-6-3-** La délivrance des permis de construire, d'aménager, de démolir et les décisions en matière de déclarations préalables dans les communes où il n'existe pas de documents d'urbanismes approuvés et celles dotées d'une carte communale dont le conseil municipal n'a pas décidé le transfert, en cas de désaccord entre le Maire et le responsable du service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département

**I-7- Action sociale, emploi et logement**

**I-7-1-** Les réquisitions de logement (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main levée des ordres de réquisition, actes de procédure divers)

**I-7-2-** Présidence de la commission d'arrondissement de prévention des expulsions et signature de tous les documents et courriers relevant de la prévention des expulsions locatives

**I-7-3** – Décisions d'indemnisation des bailleurs en cas de refus d'accorder le concours de la force publique

**I-7-4** – Ordre d'exécution d'office de travaux de lutte contre l'insalubrité, conformément à l'article L 1311-4 du code de la santé publique et du règlement sanitaire départemental

**I-7-5** – Les actes, conventions et contrats relatifs au fonctionnement et à la coordination des différentes structures publiques et privées intervenant sur le territoire de l'arrondissement en matière d'action sociale et d'emploi, telles que la Maison de l'Emploi du Pays Cœur d'Hérault

**I-8- Enseignement**

L'utilisation et la désaffectation des locaux scolaires après avis de l'inspecteur d'académie

**I-9- Sanitaire et social**

La nomination des membres du conseil d'administration des établissements sanitaires et sociaux

**I-10- Gestion du patrimoine**

**I-10-1-** La réception des dossiers et des procès-verbaux de ventes avec publicité et appel à la concurrence effectués à la diligence de l'Office National des Forêts ainsi que la délivrance des expéditions des mêmes procès-verbaux

**I-10-2-** Les arrêtés ordonnant le déboisement et le curage du lit des cours d'eau non navigables ni flottables

**I-10-3-** La passation des actes de vente ou d'acquisition de terrain dans lesquels l'Etat intervient

**I-11- Divers**

**I-11-1-** La création, l'agrandissement, le transfert et la fermeture des cimetières

**I-11-2-** Les autorisations d'inhumation en terrain privé

**I-11-3-** Les autorisations de transports de corps

**I-11-4 -** Nomination de régisseurs de recettes de la Sous-Préfecture de LODEVE

**I-11-5-** L'exercice du contrôle spécifique des sociétés d'économie mixte locales ayant leur siège social dans l'arrondissement de LODEVE, dans le cadre des dispositions de l'article 6 de la loi du 7 juillet 1983

**I-11-6-** La délivrance des récépissés pour la déclaration d'installation d'ouvrage, de travaux ou d'activités prévue à l'article 29 du décret n° 93-742 du 29 mars 1993 pris en application de la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau

**I-12-** Présidence de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites

**I-13-** Présidence de la commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (COPEC) et actes relatifs à l'animation et au secrétariat de la COPEC

**I-14- Commission départementale des objets mobiliers : arrêtés portant inscription sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques**

**I-15-** Présidence du Groupe Départemental de Suivi des mesures prises en faveur des Harkis, anciens membres des formations supplétives

**I-16 -** Présidence du Comité départemental sur l'éolien

**II- POLICE GENERALE**

La signalisation « stop » sur les routes nationales et à grande circulation.



Approbation des arrêtés des maires réglementant la vitesse en agglomération sur les grands itinéraires.

3- L'octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsions immobilières et signature de tous les documents et courriers y afférant.

4- La délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, des cafés, débits de boissons, bals, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales.

5- La fermeture administrative des débits de boissons pour une durée n'excédant pas trois mois, conformément aux dispositions de l'article L 3332-15 du code de la santé publique.

6- La substitution au maire, dans les cas prévus par l'article L 2215.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

7- La délivrance, le visa et le retrait des permis de chasser dans tous les cas où le Préfet est compétent en vertu de la loi n° 75 347 du 14 mai 1975.

8- L'autorisation de résidence donnée aux condamnés libérés.

9- Les arrêtés autorisant les établissements ou entreprises détenteurs de fonds et de marchandises de valeur ainsi que les particuliers dont la situation personnelle le justifie, à équiper leurs locaux et leurs véhicules de dispositifs sonores d'alerte.

10- Les arrêtés autorisant l'usage des hauts parleurs sur la voie publique, les quêtes sur la voie publique, les épreuves ou manifestations sportives soumises à l'autorisation ainsi que le cas échéant, l'homologation des pistes ou terrains utilisés lorsque ces épreuves ne se déroulent pas sur la voie publique.

11- La délivrance de toutes autorisations de destruction d'animaux nuisibles.

12- La délivrance de récépissé de déclaration pour les photographes filmeurs.

13- L'interdiction d'accès des mineurs de moins de 18 ans à certains établissements.

14- L'autorisation de lâcher de ballons.

15- Le retrait provisoire du permis de conduire.

16- Armes

16-1- Autorisations d'acquisition et de détention d'armes de 4<sup>ème</sup> catégorie pour la défense et le tir sportif et retrait de ces autorisations

16-2- Autorisation d'acquisition et de détention d'armes de 1<sup>ère</sup> catégorie pour le tir sportif et retrait de ces autorisations

16-3- Délivrance des cartes européennes d'armes à feu

16-4- Récépissés de déclaration d'acquisition, vente, cession ou mise en possession d'une arme ou d'un élément d'arme de 5<sup>ème</sup> catégorie II ou de 7<sup>ème</sup> catégorie I

16-5- Autorisation de détention de matériels de guerre de 2<sup>ème</sup> catégorie.

17- Les cartes nationales d'identité, les passeports, les autorisations de sortie pour les mineurs du territoire national et les oppositions à sortie du territoire.

### **III – ADMINISTRATION LOCALE**

1- Le contrôle administratif en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 de tous arrêtés, délibérations et actes administratifs :

a) des assemblées et autorités municipales

b) des établissements publics communaux et intercommunaux, des syndicats mixtes ayant leur siège dans l'arrondissement, à l'exception des syndicats mixtes interdépartementaux.

2- L'information à sa demande de l'autorité locale de l'intention de ne pas saisir le tribunal administratif dans le cadre du contrôle administratif prévu par la loi du 2 mars 1982.

- 3- L'exercice de ses attributions en matière budgétaire prévues par le titre 1er, chapitre 2 et article 98 alinéa 1 de la loi du 2 mars 1982.
- 4- L'autorisation de création, de toute modification et de dissolution de syndicats intercommunaux et syndicats mixtes regroupant des collectivités et des établissements appartenant exclusivement à son arrondissement.
- 5- La constitution des associations foncières de remembrement et approbation de leurs délibérations, marchés et travaux.
- 6- La constitution des associations syndicales et tous actes administratifs les concernant.
- 7- Toutes demandes d'information auprès des autorités des collectivités territoriales prévues par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982.
- 8- Arrêtés d'approbation technique des projets d'équipements sportifs et sociaux éducatifs concernant les collectivités locales.
- 9- Arrêtés accordant des dérogations à la tarification des cantines scolaires.
- 10- Dons et legs faits aux communes et aux établissements publics locaux de l'arrondissement.
- 11- Avis conforme du représentant de l'Etat prévu par l'article L 421-2-2 du code de l'urbanisme.
- 12- Dotation globale d'équipement : arrêtés d'annulation du reliquat de la subvention lorsque, l'opération terminée, le montant des travaux subventionnés n'est pas atteint.
- 13- Dotation de Développement Rural : arrêtés de mandatement pour les dotations antérieures à 2004 ainsi que les arrêtés d'annulation de reliquat de subventions lorsque l'opération terminée, le montant des travaux subventionnés n'est pas atteint pour les dotations attribuées à compter de 2004.
- 14- Agrément préfectoral des agents de police municipale, y compris l'armement.
- 15- Création des régies de l'Etat chargées d'encaisser les amendes forfaitaires et les consignations par les agents de police municipale.

#### **IV – COORDINATION DE L'ACTION DES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT**

Tous actes ou documents nécessaires à l'exercice de son pouvoir de coordination de l'action des services déconcentrés de l'Etat en application du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé.

#### **ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à M. Christian RICARDO, sous-préfet de l'arrondissement de LODEVE, à l'effet de signer tous les documents relevant de la politique de la ville concernant le Contrat de Ville de LODEVE, notamment les convocations aux réunions et les communications et transmissions aux services impliqués dans la politique de la ville et aux associations, à l'exclusion des documents financiers.

#### **ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian RICARDO, sous-préfet de l'arrondissement de LODEVE, la délégation de signature accordée aux articles 1 et 2 du présent arrêté, est dévolue à M. Philippe CHOPIN, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de BEZIERS ou à M. Patrice LATRON, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault.

**ARTICLE 4 :**

Délégation de signature est donnée à Melle Pierrette OUAHAB, secrétaire générale de la sous-préfecture de Lodève, pour les matières suivantes :

**Circulation**

délivrance du permis de conduire.  
délivrance des cartes grises.  
les injonctions de restitution des permis de conduire invalidés par solde de points nuls  
les mesures administratives consécutives à un examen médical  
les retraits d'un permis de conduire obtenu irrégulièrement ou frauduleusement  
les reconstitutions partielles de points du permis de conduire  
les lettres d'avertissement  
les interdictions temporaires de conduire en France.  
les arrêtés de suspension provisoire du permis de conduire  
les arrêtés d'annulation du permis de conduire

**Droit de la nationalité et des étrangers**

délivrance des certificats de dépôt de demande de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française

**Police générale**

autorisations de transports de corps  
octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsions immobilières et signature de tous les documents et courriers y afférant  
décisions d'indemnisation des bailleurs en cas de refus d'accorder le concours de la force publique  
délivrance, visa et retrait des permis de chasser  
autorisation d'acquisition et de détention d'armes de 4<sup>ème</sup> catégorie pour la défense et le tir sportif et retrait de ces autorisations  
autorisation d'acquisition et de détention d'armes de 1<sup>ère</sup> catégorie pour le tir sportif et retrait de ces autorisations  
délivrance des cartes européennes d'armes à feu  
cartes nationales d'identité, passeports, autorisations de sortie pour les mineurs du territoire national et les oppositions à sortie du territoire  
signature des récépissés de déclarations de candidatures lors des élections municipales

**Administration locale**

contrôle administratif en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 de tous arrêtés, délibérations et actes administratifs des assemblées et autorités municipales et des établissements publics communaux et intercommunaux, des syndicats mixtes ayant leur siège dans l'arrondissement, à l'exception des syndicats mixtes interdépartementaux  
l'information à sa demande de l'autorité locale de l'intention de ne pas saisir le tribunal administratif dans le cadre du contrôle administratif prévu par la loi du 2 mars 1982  
l'exercice de ses attributions en matière budgétaire prévues par le titre 1<sup>er</sup>, chapitre 2 et article 98 alinéa 1 de la loi du 2 mars 1982

toutes demandes d'information auprès des autorités des collectivités territoriales prévues par la loi n° 82-2134 du 2 mars 1982  
certificats de mandatement de la D.G.E.  
certificats de mandatement de la DDR.

#### Action sociale et logement

Présidence de la commission d'arrondissement de prévention des expulsions et signature de tous les documents et courriers relevant de la prévention des expulsions locatives  
Décisions d'indemnisation des bailleurs en cas de refus d'accorder le concours de la force publique

Coordination de l'action des services déconcentrés de l'Etat

tous actes ou documents nécessaires à l'exercice de son pouvoir de coordination de l'action des services déconcentrés de l'Etat conformément au décret n° 2004-374 du 29 avril 2004

Divers

- tous les actes relatifs au secrétariat et à l'animation de la COPEC de l'Hérault  
les procès-verbaux de la sous-commission départementale de sécurité de l'Hérault en ce qui concerne les établissements de l'arrondissement de Lodève (arrêté préfectoral 2006-I-2798 du 22 novembre 2006)  
les factures relatives au fonctionnement de la sous-préfecture.

#### **ARTICLE 5 :**

Dans le cadre de leurs attributions respectives, délégation de signature est donnée à :

Mme Anne AUBIGNAT, chef du bureau des collectivités locales,  
Mlle Nicole CARMINATTI, chef du bureau de la nationalité et de la réglementation générale,  
Mme Wanda FANTINO, chef du bureau de la circulation et de l'urbanisme,

pour les actes suivants :

- correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales ;
- copies conformes ;
- bordereaux d'envoi.

#### **ARTICLE 6 :**

En cas d'absence de Melle Pierrette OUAHAB, délégation de signature est donnée à :

- Mme Anne AUBIGNAT, chef du bureau des collectivités locales, pour les matières énoncées à l'article 4 du présent arrêté ; (sauf les actes relatifs au secrétariat et à l'animation de la COPEC de l'Hérault)

- Mlle Nicole CARMINATTI, chef du bureau de la nationalité et de la réglementation générale, pour les matières énoncées aux rubriques ci-après :  
cartes nationales d'identité, passeports, autorisations de sortie du territoire  
signature de récépissés de déclarations de candidature lors des élections municipales

- Mme Wanda FANTINO, chef du bureau de la circulation et de l'urbanisme, pour les matières énoncées aux rubriques ci-après :  
délivrance du permis de conduire  
correspondances relatives aux cartes grises.

En cas d'absence de Melle Pierrette OUAHAB et de Mme Anne AUBIGNAT, délégation de signature est donnée à :

- Mme Wanda FANTINO, chef du bureau de la circulation et de l'urbanisme, pour les matières énoncées à l'article 4 du présent arrêté ; (sauf les actes relatifs au secrétariat et à l'animation de la COPEC de l'Hérault).

**ARTICLE 7 :**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le sous-préfet de l'arrondissement de LODEVE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

**Fait à Montpellier, le 8 février 2010**

**Le Préfet,**

**Claude BALAND**

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le **8 février 2010**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

**Patrice LATRON**

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Juridique Interministériel